

ÉLECTION des représentants des étudiants (collège usagers) au conseil de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutin du 09 avril 2026)

LISTE DE CANDIDATURES (COLLÈGE usagers)

➤ Nombre de sièges à pourvoir : 10 sièges.

- la liste doit comprendre alternativement une candidature de chaque sexe.
- Les candidatures sont présentées par ordre préférentiel sur la liste.

• la liste comprend:

les listes complètes, soit 10 noms, doivent comporter un candidat issu de chacun des départements de l'UFR.

Les listes peuvent être incomplètes mais elles doivent comporter un nombre pair de candidats égal ou supérieur à 6 représentant au moins deux départements.

NOM DE LA LISTE :

Appartenance et soutien (facultatif):.....

Rang	Nom de famille	Nom d'usage	Prénom(s)	Sexe F / H	Statut Corps-grade	Département
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

- **NOM (S), Prénom (s) du déposant de liste:**.....
- **Signature du déposant de liste:**.....

NOM (S) Prénom(s) et coordonnées du / de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui représentera la liste au Comité Electoral Consultatif:

NOM (s) –Prénom(s) :.....
Courriel :.....
Tél. :.....

- **IMPORTANT:** → Joindre impérativement les actes de candidature individuelle signés par chaque candidat ainsi que, pour chacun d'entre eux, une photocopie de pièce d'identité (CNI ou permis de conduire ou passeport ou carte étudiante avec photographie) → à déposer ou à envoyer en LRAR dûment rempli en original, accompagné des pièces requises, pour réception à compter du 16 mars 2026 et au plus tard le 31 mars 2026 (16h30), auprès de Mme. Bernadette Silva - responsable administrative et financière de l'UFR STC Université Bordeaux Montaigne – G119 - 19 esplanade des Antilles - domaine universitaire – 33607 Pessac.